

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2012  
Publication : 20/12/2012

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Direction de l'Autonomie  
Service Tarification  
des Établissements Sociaux

Le Chef de Service  
  
Nathalie MAILLOT

Colmar, le

2012 00475

ARRETE DA  
du 11 DEC. 2012

**portant modification de l'arrêté n° 2012-00257 DA du 24 mai 2012 et fixation des prix de journée Hébergement et des tarifs Dépendance 2012 de l'EHPAD « Le Castel Blanc » à MASEVAUX**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L. 314-1 et suivants, R. 314-1 à R. 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, et R. 314-204, ainsi que ses articles L. 351-1 à L. 351-8 et R. 351-1 à R. 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment son article 45 ;
- VU** le rapport CG-2011-5-4-2 approuvé en séance du 8 décembre 2011 fixant l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2012 ;
- VU** le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU** la convention tripartite de deuxième génération en date du 16 janvier 2012 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, l'Agence Régionale de Santé et l'EHPAD « Le Castel Blanc » à MASEVAUX ;
- VU** la convention relative au versement de la dotation globale afférente à la dépendance en date du 6 février 2012 intervenue entre le Département du Haut-Rhin et l'EHPAD « Le Castel Blanc » à MASEVAUX ;
- VU** l'arrêté 2012-00257 DA du 24 mai 2012 portant fixation des prix de journée « hébergement » et des tarifs « dépendance » 2012 de l'EHPAD « Le Castel Blanc » à MASEVAUX ;
- VU** les propositions budgétaires formulées par l'EHPAD « Le Castel Blanc » à MASEVAUX et la tenue de la procédure contradictoire prévue par les articles R. 314-21 et suivants du CASF ;

**Considérant** que la date d'application des prix de journée hébergement et des tarifs dépendance, fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2012 par l'arrêté 2012-00257 DA du 24 mai 2012 reste inchangée pour le Pavillon Dr Hegy de l'EHPAD « Le Castel Blanc » à MASEVAUX,

**Considérant** qu'à la suite du report de la date d'ouverture du Pavillon André (initialement fixée le 1<sup>er</sup> juillet 2012), la date d'application des prix de journée hébergement et des tarifs dépendance pour le Pavillon André de l'EHPAD « Le Castel Blanc » à MASEVAUX est prévue au 17 septembre 2012.

**SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : reste inchangé.

**ARTICLE 2 :**

**Pour le Pavillon Dr HEGY** de l'EHPAD « Le Castel Blanc » à MASEVAUX, les prix de journée restant applicables à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2012** sont fixés à :

**Hébergement :**

Hébergement Pavillon Dr Hegy des plus de 60 ans	53,60 €
Hébergement Pavillon Dr Hegy des moins de 60 ans	66,00 €

**Dépendance :**

<b>GIR 1/2</b>	20,11 €	14,64 €
<b>GIR 3/4</b>	12,74 €	7,27 €
<b>GIR 5/6</b>	5,47 €	Néant

**Pour le Pavillon ANDRE** de l'EHPAD « Le Castel Blanc » à MASEVAUX, les prix de journée applicables à compter du **17 septembre 2012** sont fixés à :

**Hébergement :**

Hébergement Pavillon André des plus de 60 ans	55,10 €
Hébergement Pavillon André des moins de 60 ans	77,19 €

**Dépendance :**

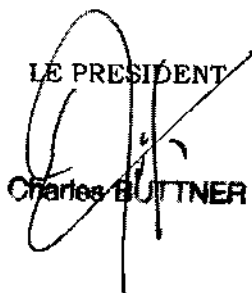
<b>GIR 1/2</b>	20,11 €	14,64 €
<b>GIR 3/4</b>	12,74 €	7,27 €
<b>GIR 5/6</b>	5,47 €	Néant

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement, ci-dessus mentionné, diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

La dotation budgétaire globale afférente à la dépendance, versée à l'établissement pour l'année 2012, est fixée à :

**516 758,34 €**

**ARTICLES 3 à 5** : restent inchangés.

LE PRESIDENT  
  
Charles BÜTTNER